

Note d'information sur le litige avec le CHRF

Rédigée à l'occasion des conclusions de l'AG du GEHF pour l'exercice 2024

Quelques appréciations sur la conduite du président du CHRF exprimées par les membres lors de notre dernière AG

Des appréciations intéressantes sur le litige avec le CHRF se dégagent des commentaires des adhérents. Si beaucoup d'entre eux n'en ont pas parlé, ceux qui en font mention sont surpris par la durée de l'affaire. Un étonnement essentiellement lié à l'absence de réaction de la partie adverse alors que nous déployons de vifs efforts et tendons la main pour parvenir à une solution amiable. Ces efforts sont reconnus et salués.

Certains commentateurs mentionnent aussi leur longue affiliation avec l'ancienne structure et leur transition vers le GEHF, soulignant leur engagement envers la qualité de nos publications et leur soutien à l'équipe actuelle du Groupe.

Le silence et la lenteur à réagir des dirigeants du CHRF est désormais jugé comme de *« l'entêtement et de l'orgueil qui ne permet pas au président de cette association de tourner la page »*.

Notre point de vue sur l'actuelle gouvernance du CHRF quant au règlement du litige en cours

Le précédent commentaire rejoint tout à fait notre analyse. Nous sommes d'ailleurs surpris qu'au bout de deux ans, un conseil d'administration de 12 membres soit incapable d'adopter une position équilibrée et ouverte, alors que la plupart d'entre eux n'étaient pas partie prenante à l'éclosion de la crise. C'est à se demander quelle influence exagérée le président exerce sur eux, ou encore quel niveau d'investissement ces administrateurs veulent bien accorder à leur fonction.

Pour ceux qui l'ont oublié, l'affaire débute en octobre 2022, sur le motif de vouloir passer d'un bureau CHRF de 5 membres jugé trop peu représentatif (mais surtout trop souvent en désaccord avec le président) à un CA de 12 personnes. C'était l'un des motifs centraux de l'AG extraordinaire imposée en urgence par un président solitaire. En voilà le résultat !

Ajoutons enfin le fait que le président du CHRF affiche ouvertement et à plusieurs reprises qu'il refuse tout contact avec le GEHF en tant qu'association et ne veut traiter qu'avec ceux qu'il met en cause. Cela laisse penser que son entreprise d'éviction brutale des personnes qui tenaient les rênes du CHRF jusqu'en fin 2022, et dont il avait pris ombrage, s'est traduite par la surprise en rien anticipée de leur réapparition en force. Croyant avoir les mains libres, il se retrouve, trois mois plus tard, en février 2023, complètement bousculé par l'arrivée sur la scène ferroviphile d'une association énergique, appliquant des recettes éprouvées, celles-là même pratiquées du temps de l'apogée du CHRF sous la précédente gouvernance. Un mode de gestion et de développement qu'il critiquait au point de choisir de l'avoir abandonné immédiatement après son coup de force, signant par là sa propre marginalisation. Il en est résulté les importantes difficultés qu'il reconnaît du bout des ongles dans ses rapports depuis deux ans : problèmes financiers, augmentation de cotisation, chute flagrante du nombre d'adhérents, le tout à travers une communication mal maîtrisée.

Respect des auteurs bénévoles et des adhérents

Sur un autre plan, plusieurs d'entre vous ont émis des jugements comparatifs entre nos publications et celles du CHRF. Nous ne commenterons pas, par respect pour les auteurs

bénévoles de cette association et pour les adhérents qui leur font confiance. Nous faisons bien la différence entre ces bénévoles et amateurs de bonne foi et quelques dirigeants à l'esprit fermé.

Aucune conséquence sur la gestion du GEHF

Pour continuer, rassurons nos propres adhérents. Cette affaire n'a aucun impact sur la fréquence et la qualité de nos publications, ni sur les finances du GEHF. Les frais d'avocat restent à la charge personnelle des mis en cause. Nous remercions les adhérents pour leur vaste soutien et leurs encouragements à maintenir ouverte notre position face à ce comportement absurde.

En conclusion, ces gens ont fait fausse route et il serait temps qu'ils mettent fin de façon honorable au trouble qu'ils ont causé dans toute la communauté des amateurs ferroviophiles et sortent d'une forme de victimisation.

Une nouvelle preuve récente de la confusion et l'embarras régnant chez les dirigeants du CHRF, démonstration de leur amateurisme

Cette preuve nous est fournie par les commentaires et explications signées du président du CHRF dans le PV de sa propre AG, diffusé le 14 avril dernier. Nous lisons dans ce document :

Pour terminer, nous apportons ici une réponse personnalisée au seul commentaire d'un adhérent évoquant le contentieux avec d'anciens membres du bureau du CHRF : Cher adhérent, vous semblez mieux informé que nous puisque, sur ce sujet, vous précisez :

« Quant au contentieux avec les anciens membres du bureau, malgré leurs propositions vous n'avez pas avancé en 2024. »

A notre connaissance, nous n'avons reçu qu'une seule proposition concernant la restitution de la documentation. Cette partie du contentieux est en cours de résolution et nous avons bon espoir de récupérer en 2025 ce qui appartient au CHRF.

En revanche, concernant la restitution du stock de revue chez l'ancien Trésorier, nous lui avons fait une proposition qui n'a reçu comme seule réponse qu'elle avait été transmise à son avocat. Nous sommes toujours en attente de la réponse de cet avocat.

Tout ceci est une expression simplificatrice et oublieuse des événements des derniers mois.

Rien ne sert de se justifier, les faits démontrent une toute autre réalité

Signalons dans un premier temps que strictement rien n'est en cours de résolution, parce qu'il ne faut pas des mois pour prendre son téléphone et se parler pour fixer une date de rencontre et quelques modalités pratiques de transfert d'un lot de documents. C'était déjà soi-disant « en cours de résolution » quand nous avons rencontré deux membres de ce CA le 18 janvier 2025 lors de l'exposition à Saint-Mandé. En réalité, personne ne veut se charger de la corvée et leur président est coincé.

Pour le transfert du stock de revues, les choses sont simples, il y a déni. Rien que pour l'année 2024, une lettre recommandée a été adressée à leur avocat le 8 janvier, pour confirmer un accord déjà signifié en 2023. En février 2024, parvient au dépositaire du stock une demande extravagante pour enlèvement des revues par un transporteur (volume insensé du stock de revues, dates imposées, détails du conditionnement à appliquer, etc.), sans qu'aucune entente préalable n'ait été conclue. Échec naturellement. Réponse faite à nouveau que les revues sont à disposition du CHRF, mais que cela nécessite un état contradictoire de la restitution pour clore le sujet. Insatisfait, le président du CHRF réitère : le 19 juillet, leur avocat adresse la même requête,

désignant un huissier de justice de Creil pour la restitution. Accord signifié une nouvelle fois par LRAR du 23 août adressée à leur avocat, en demandant l'établissement d'une liste concertée des objets à transférer et la présence d'un membre du CHRF pour signer l'état contradictoire. Par précaution, les membres du CA du CHRF ont tous reçu directement copie de cette LRAR. Neuf mois plus tard, il n'y a toujours pas de suite. Nous en venons à nous demander quels rapports le président du CHRF entretient avec son avocat.

Ajoutons que lors de l'exposition d'Orléans les 27-29 septembre et de Castres les 26-27 octobre 2024 nous avons rencontré l'un des membres de leur CA, artisan en modèles réduits, qui s'est très clairement déclaré non concerné. Enfin, les 15-16 mars 2025 à Bourges, le président du CHRF était présent et a systématiquement évité tout contact avec nous.

Trente mois de fausse route non assumée

Le président du CHRF se trouve dans le plus grand embarras. Il vient de jouer d'artifices dilatoires pour se justifier auprès de ses membres dans son dernier rapport du 14 avril. En réalité, il semble bien ne pas assumer la situation dans laquelle il s'est lui-même placé. Peu soutenu dans son entreprise par les membres de son CA, mal conseillé par son vice-président, dont l'influence en sous-main est sûrement à considérer, ce président ne sait plus comment tourner la page.

Ayant côtoyé de près ces deux personnages durant plusieurs années, nous ne sommes pas surpris.

Les mis en cause, le 4 mai 2025